



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Présents : F. BERNARD, J. BLONDEAU, S. BUREL, S. CREVOISIER, A. FORAY,
J. MAILLARD, J. MEHEU, E. MICHAUD, N. OGRODNY.

Absent :

Excusée : C. GONIN

Empêché : A. DEJEUX, maire

Secrétaire de séance : S. CREVOISIER.

QUORUM : 6. Le quorum est atteint.

En cas d'empêchement du Maire, c'est la 1^{ière} Adjointe, Madame Elisabeth MICHAUD qui préside la séance et Monsieur Arnaud FORAY, conseiller municipal qui présente les budgets.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2026.

Après lecture du procès-verbal, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce dernier.

2. Subventions 2026 aux associations.

La 1^{ière} Adjointe propose le versement des subventions aux organismes suivants :

✧

CCAS d'Augerans	1 200.00 €
Club des 3 Moulins - LA LOYE	200.00 €
Paroisse du Val d'Amour	300.00 €
CCSVA	150.00 €

Le Souvenir Français	100.00 €
Comité d'Animations d'Augerans	300.00 €
TOTAL	2 250.00€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE de verser une subvention aux organismes ci-dessus.

Pour le comité d'Animations, madame Elisabeth Michaud et messieurs Stéphane Crevoisier et Arnaud FORAY n'ont pas pris part au vote car ces derniers sont membres du bureau de l'Association.

3. Vote des taux des taxes sur le bâti, non bâti et taxe d'habitation

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2025 pour l'année 2026, et de voter la Taxe d'Habitation comme proposée pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux sont les suivants, SANS augmentation de la part communale :

- ✧ **Taxe foncière (bâti) : 38.74 %**
- ✧ **Taxe foncière (non bâti) : 28.85 %**
- ✧ **Taxe d'habitation : 5.75 %**

4. Carte Avantages Jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la gratuité de la Carte Avantages Jeunes pour tous les habitants d'Augerans, qui en feront la demande, âgés de 0 à 25 ans.

5. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 est exposé par Monsieur Arnaud FORAY, conseiller municipal, comme suit

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2024	- €	23 274.40 €	- €	40 444.05 €	- €	63 718.45 €
Opérations de l'exercice	102 865.41 €	114 142.71 €	31 085.16 €	8 351.53 €	133 950.57 €	122 494.24 €
TOTAUX	102 865.41 €	137 417.11 €	31 085.16 €	48 795.58 €	133 950.57 €	186 212.69 €
Résultats de clôture...2025	- €	34 551.70 €	- €	17 710.42 €	- €	52 262.12 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	102 865.41 €	137 417.11 €	31 085.16 €	48 795.58 €	133 950.57 €	186 212.69 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	34 551.70 €	- €	17 710.42 €	- €	52 262.12 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Financier Unique 2025.

6. Affectation du Résultat 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT						
	Résultat CA 2024	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	40 444.05 €		-22 733.63 €	Dépenses	- €	17 710.42 €
				- €		
				Recettes		
				- €		
Fonctionnement	23 274.40 €	- €	11 277.30 €			34 551.70 €
EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2025						34 551.70 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						34 551.70 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002)						- €

Après en avoir délibéré, l'assemblée du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

Il n'y a pas lieu d'apurer un déficit d'investissement, donc le solde disponible, reporté en fonctionnement au compte R002 est de 34 551.70 €

7. Vote du Budget Primitif 2026 et du taux de fongibilité.

Arnaud FORAY présente les propositions de Budget Primitif pour l'année 2026 :

Budget communal :

- ✧ Dépenses d'Investissement : 16 000 €
- ✧ Recettes d'Investissement : 23 910 €
- ✧ Dépenses de Fonctionnement : 112 339 €
- ✧ Recettes de Fonctionnement : 148 952€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif pour l'année 2026 et VOTE le taux de 7.5 % de fongibilité en section d'Investissement, ainsi qu'en section de Fonctionnement.

Ce taux permettra de pouvoir passer d'un chapitre à l'autre, dans chaque section, sans être obligé de prendre une Décision Modificative au budget, dans la limite des 7,5 % du budget voté.

Par contre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de payer le service de remplacement de la secrétaire de mairie à la CCVA, à hauteur de 200 euros, car la commune d'Augerans n'a pas signé la convention avec la CCVA. Le conseil municipal fera part de cette décision à la CCVA et verra si elle peut déduire 200 euros des attributions de compensation 2026.

8. Informations et questions diverses.

- . Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur Jacques MEHEU soit désigné 'Représentant délégué de l'ARNiA' pour la commune d'Augerans.
- . Madame Elisabeth MICHAUD se rendra à la réunion du 18 mai 2026 organisée par le Sous-Préfet de Dole, réunion d'information à destination de l'ensemble des maires, élus, pour échanger et sensibiliser sur les missions qui leur incombent.
- . La commune a reçu une invitation du Comité du Souvenir Français pour le 29 mai 2026 à Bans.
- . Une réunion d'informations aura lieu à la CCVA le 18 mai 2026 pour présenter les différentes commissions de la CCVA aux Elus. Chacun va recevoir une invitation personnelle.
- . Un retour de la Préfecture en date du 24 avril, nous informe que la commission d'appel d'offres récemment nommée n'est pas conforme à l'article L. 1411-5 du

CGCT. Elle va être dissoute en annulant la délibération 26 – 12. Il n'y a pas de caractère urgent et obligatoire de créer cette commission. A voir plus tard si besoin.

. L'APEI d'Arbois (association de parents et amis d'enfants et adultes handicapés mentaux) nous demande de lui communiquer un interlocuteur pour la commune. Monsieur Joël MAILLARD sera cet interlocuteur et se chargera de la gestion de la vente de brioches, pour l'APEI, à l'avenir.

. Orange nous informe que la fermeture technique du réseau cuivre sur la commune d'Augerans aura lieu en 2030. Il faudra donc migrer sur une autre technologie disponible d'ici cette date butoir.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire empêché,
Alain DEJEUX.

De l'ère Holjœnke, Elisabeth Michaud


Le Secrétaire de séance,
Stéphane CREVOISIER.



